

-----Original Message-----

From: MODULO architects [mailto:cr33237@chello.be]

Sent: vendredi 27 octobre 2000 19:47

To: MARKT SOFTPAT

Subject: Brevets de logiciels - commentaire

Nous regrettons le manque d'approche côté publique. En effet, quelles que soient les effets des brevets de logiciels pour les PME il y a lieu de ne pas perdre de vue l'utilisateur (professionnel ou privé).

Les logiciels ont effectivement la particularité d'être monopolistiques par essence. La fragilité et la dépendance sont des caractéristiques intrinsèques de toute haute technologie. La première a comme conséquences que souvent aucune garantie n'est donnée, ou même qu'il faut payer pour obtenir un correctif (support onéreux, obligation de contrat de maintenance,...). D'autre part la seconde caractéristique entrave souvent de facto la liberté de choix (données incompatibles, temps de formation, distribution limitée de programmes,...).

A ce sujet il est singulier d'observer que les obligations et pratiques courantes dans tout autre secteur avec une libre concurrence, tel que la garantie et la compatibilité, ne soient pas d'application dans le secteur des logiciels.

Aussi, il nous paraît essentiel de prendre en compte ce point de vue lors de l'évaluation de brevetabilité des logiciels. Une obligation de garantie de fonctionnement et une approche 'open source' des fichiers de données seraient deux outils pour un rapport de force équitable entre producteur et utilisateur.

Meilleures salutations,
Didier Holemans ir.

MODULO architects sprl
Chemin des Deux Maisons 69/5
1200 BRUXELLES
